

Compte Rendu de la réunion du 04 juin 2025

Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 avril 2025

Le Procès-verbal de la séance Conseil municipal du 17 avril 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, 7 voix pour, approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 avril 2025.

Décision modificative N°1/2025

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il faut prendre une Décision Modificative concernant le Budget 2025 faite à la demande de la trésorerie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité, 7 voix pour, accepte** la décision modificative.

Délégation pour admissions en non-valeur

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'admission en non-valeur est une mesure administrative d'apurement budgétaire et comptable qui concerne des créances, en général anciennes, dont les perspectives de recouvrement sont quasi-nulles. Les créances réputées irrécouvrables pour des raisons sans lien avec la gestion et les diligences du comptable se voient ainsi retirées des écritures.

A l'échelon local, cette procédure suppose l'accord du détenteur de la créance et se matérialise par l'inscription d'une dépense d'un montant équivalent à celui de la créance au sein de la section de fonctionnement.

L'assemblée délibérante de la collectivité est l'autorité compétente pour prononcer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, 07 voix pour, décide :**

- **de déléguer à M. le Maire** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dans la limite d'un montant de 100 € pour chaque titre de recettes pris individuellement ;
- **que M. le Maire devra rendre compte** au moins une fois par an de ses décisions au Conseil au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs de cette admission ;
- **que M. le Maire devra également tenir à disposition** du Conseil les pièces produites à l'appui de la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable public.

Groupement de commandes « solutions informatiques et connectivités »

M. le Maire informe le Conseil qu'il a été contacté par SOMME NUMÉRIQUE pour le renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes « Solutions informatiques et Connectivités »

Arrivée de M. Jérémie DEVOS à 20h16.

M. BÉRULLIER demande s'il est possible de contacter SOMME NUMÉRIQUE pour connaître les gains réalisés. Il lui est répondu que la dernière demande faite concernant les impressions a été justifiée et que s'il le gain n'est pas assez conséquent, il sera trouvé une autre solution par la commune car elle est libre de choisir et que cela sera vu au cas par cas. M. le Maire s'interroge sur la ligne téléphonique concernant la salle des fêtes au prochain arrêt de l'alimentation via le réseau cuivre.

La commune souhaite adhérer au groupement de commandes pour les solutions informatiques et connectivités, afin de répondre efficacement aux besoins croissants en matière de technologies numériques. Cette adhésion permettra de bénéficier d'achats groupés, favorisant ainsi des économies d'échelle et une amélioration de la qualité des services offerts aux administrés. En collaborant avec d'autres collectivités, la commune pourra également accéder à des solutions innovantes et adaptées, tout en garantissant une meilleure gestion des ressources publiques.

Après en avoir délibéré, **à la majorité, 7 voix pour et 1 abstention décide :**

- D'adhérer au groupement de commandes "Solutions Informatiques et Connectivités".
- D'autoriser Monsieur/Madame Nom et Prénom, Maire de la commune, à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.
- De charger le Maire de rendre compte au Conseil Municipal des actions entreprises dans le cadre de ce groupement.

Tarification cantine 2025-2026

M. le Maire signale qu'il faut réviser les règlements de la cantine et de la garderie. Les tarifs du prestataire qui fournit les repas ont encore augmentés. Le prix des repas facturés aux parents est de 3.25 €. Il propose de passer le prix à 3.50 € à partir de la rentrée de septembre 2025.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité, 8 voix pour, accepte** cette augmentation de tarif concernant le prix des repas de cantine scolaire.

Questions diverses

- M. BÉRULLIER signale qu'il y a eu de gros soucis à certains endroits de la commune, qu'il a été contacté par un administré qui n'avait plus aucune alimentation et qu'il a été dans l'incapacité de répondre à celui-ci car il n'avait aucun interlocuteur pour intervenir que ce soit auprès de CEGELEC ou de TE80 (Territoire d'Energie 80 ex FDE80). La gestion de chantier a été plus que légère. Il faudra à l'avenir être plus vigilant lors de chantiers. M. BÉRULLIER signale que depuis le problème a été résolu.
- M. BÉRULLIER signale que le diagnostic énergétique a été réalisé au logement N°1 et qu'il est en attente du retour. M. le Maire va relancer l'organisme qui a réalisé celui-ci.
- M. BÉRULLIER signale qu'il a reçu un appel concernant les peupliers malades situés dans le marais. Un inventaire va être réalisé le 10 juin prochain.
- M. BÉRULLIER informe que la fédération des chasseurs propose des plantations gratuites et qu'il faut candidater et envoyer un projet avec les emplacements sur la commune. Ces plantations sont limitées et c'est les premiers demandeurs qui pourront être servis. Le dossier est en cours et le sujet va être partagé avec les agriculteurs de la commune.
- M. BÉRULLIER informe qu'il y a des poids lourds qui passent dans le chemin des Hirondelles malgré l'interdiction. M. JULLIEN signale que les panneaux sont mal positionnés. M. le Maire va contacter la communauté de communes pour modifier les emplacements et contacter la gendarmerie pour leur signaler ces infractions. M. BÉRULLIER propose de mettre également un panneau à l'entrée de la rue de Bosquet.
- M. BÉRULLIER informe qu'une nouvelle tondeuse a été achetée suite aux nombreuses pannes de l'ancienne.
- M. JULLIEN demande s'il est possible de modifier l'accrochage des panneaux électoraux car ils sont fixés sur un mur qui n'appartient pas à la commune. Le sujet va être étudié avant les prochaines élections.
- M. LEFEVRE demande ou en est le sujet concernant les panneaux de rues pour LIDL et la rue de la Briqueterie. Il est répondu que la rétrocession du magasin LIDL n'étant pas encore

faite, on attend celle-ci. M. le Maire signale qu'il faudra voir l'adressage des rues de la commune.

- M. LEFEVRE signale qu'il y a des tas de terre et de remblais chemin situé à la limite entre Castel et Morisel. M. BÉRULLIER croit savoir qui les a mis et va contacter cette personne pour faire étaler ces tas dans le chemin.

- M. JULLIEN demande ce qu'il est de l'achat des terrains rue Thiers. M. le Maire lui répond que le nombre des héritiers est encore incertain et que le sujet est toujours en cours.

- M. BÉRULLIER demande à ce qu'un groupe de travail soit mis en place pour la sécurisation de la rue Thiers, mettre en place un planning plus précis.

- M. BOULOGNE signale que la plaque rue Thiers fait de plus en plus de bruit et devient de plus en plus dangereuse. M. le Maire a contacté la communauté de communes mais ils sont en manque de personnel en ce moment pour faire une réparation provisoire en attendant les travaux de sécurisation de la rue Thiers. M. le Maire va contacter M. Brasseur du département pour voir s'ils peuvent intervenir.

- M. DUMONT demande pourquoi il n'y a pas de passage piétons au cimetière. M. BÉRULLIER signale que le sujet a déjà été évoqué lors d'une précédente réunion de Conseil. La communauté de communes va être contactée pour réaliser ce marquage lors de prochains travaux.

- M. LEFEVRE signale que les fascines redémarrent bien dans le chemin du bois aux coulevres et demande si un retour a été reçu par la mairie concernant les autres fascines de la commune qui ne sont pas entretenues. Il lui est répondu qu'il n'a y eu aucun suivi et que l'interlocuteur de chez SOMEA n'a pas recontacté la mairie malgré plusieurs relances. M. le Maire va relancer le dossier.

- M. LEFEVRE demande ce qu'il en est de la maison vide située rue du Bosquet. Il lui est répondu qu'un des héritiers a contacté la mairie récemment pour connaître l'état de celle-ci afin d'en faire une résidence secondaire.

- M. LEFEVRE demande une réponse concernant la rétrocession du terrain situé à l'intersection de la rue de Beauvoisy et de la rue du Bosquet. Il lui est répondu qu'une solution administrative est possible mais qu'elle est très complexe à mettre en œuvre au vu la demande initiale. Les personnes concernées ont été vues, il leur a été proposé de présenter un projet à la mairie pour résoudre cette problématique. Pour rappel cette réponse avait déjà été donnée lors d'une précédente réunion de conseil. Quand le projet commun sera finalisé avec les options potentielles, cela sera délibéré en réunion de Conseil.

INFORMATIONS UTILES

- Tout rechargement de véhicule électrique avec un câble d'alimentation qui se trouve sur un trottoir est passible d'une amende de 135 €.

- Le stationnement dans les intersections aux abords des écoles est gênant et dangereux,

Extrait de l'article R417-9 du code de la route :

« Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers. Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau. Tout arrêt ou stationnement dangereux est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe. ». **Une zone de stationnement se trouve à proximité de l'abribus.**

- **Un arrêté permanent** stipule que les chiens sont interdits sur la place publique sans laisse et que des sacs pour les déjections canines sont à disposition à proximité de l'abribus et à la mairie.

- Une société a prévenu la mairie qu'elle allait faire de la prospection afin de proposer aux propriétaires de réaliser gratuitement un contrôle de leur habitation portant sur la toiture, la charpente, l'installation électrique et la consommation énergétique. La mairie tient à rappeler aux habitants que cette intervention ainsi que celles des entreprises, qui font du démarchage et qui ne se font pas connaître en mairie n'ont aucun caractère obligatoire et que la mairie ne les mandate pas.
- Pour faciliter le travail des agents de collecte d'ordures ménagères, pensez à nettoyer régulièrement vos poubelles afin d'éviter les nuisances olfactives.
- Suite au signalement d'un administré concernant le survol de sa propriété par un drone,

Rappel :

Si la pratique du drone ne pose en elle-même aucune difficulté, il convient de respecter la réglementation qui s'impose à tous les amateurs d'aéronefs télépilotés afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, ainsi que le droit à l'image et le respect de la vie privée d'autrui.

8 règles à respecter :

Ne pas survoler les personnes, respecter les hauteurs maximales de vol, ne jamais perdre son drone de vue et ne pas l'utiliser la nuit, ne pas utiliser son drone au-dessus de l'espace public en agglomération, ne pas survoler de sites sensibles ou protégés, respecter la vie privée d'autrui lors de prises de vue, ne pas diffuser de prises de vues sans l'accord des personnes concernées et ne pas en faire une utilisation commerciale, vérifier son assurance pour la pratique de cette activité.

En cas de doute, il convient de se renseigner. Plus de détails sur de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

FERMETURE DU SECRÉTARIAT POUR CONGÉS :

Le secrétariat de Mairie sera fermé du 27 juin au 18 juillet inclus. Réouverture le lundi 21 juillet. Les permanences de M. le Maire auront lieu les jeudis de 17h à 19h. En cas d'urgence, vous pouvez contacter M. le Maire le 06 33 61 89 60.

FESTIVITÉS DES 13 ET 14 JUILLET 2024 :

Le 13 juillet, la circulation et le stationnement seront interdits sur la place publique de 14h à minuit. Rendez-vous à 22h sur la Place publique pour la retraite aux flambeaux et à 23h pour le tir du feu d'artifices.

Le 14 juillet, rendez-vous à 10h au monument aux morts.

PÉRIODE DES MOISSONS :

Bientôt la période de moisson, nous comptons sur le civisme des habitants afin de permettre le passage des engins agricoles dans les rues de la commune en toute sécurité. Merci de faire attention au stationnement de vos véhicules.

Interdiction de fumer : de nouveaux lieux concernés à partir du 1^{er} juillet :

- les parcs et jardins publics,
- les plages bordant des eaux de baignade,
- les abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs,
- les abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs,
- les espaces ouverts et abords des bibliothèques, piscines, stades et installations sportives.

Ces interdictions s'appliqueront pendant les heures ou périodes d'ouverture.

L'objectif est de contribuer à **dénormaliser le tabac et limiter son attractivité.**